CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOVERNEUR 2012

États financiers 2012



sommaire

ÉTATS FINANCIERS **53**
Objectifs de la Banque 56
Secteurs d'intervention 56
Bilan 57
Compte de résultat 58
État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 59
État de variations des capitaux propres 59
Tableau des flux de trésorerie 60

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS **61**
Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB) 61
Note B - Gestion des risques financiers et du capital 68
Note C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture 81
Note D - Actifs et passifs financiers 82
Note E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers 83
Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 83
Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles 86
Note H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers 87
Note I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre 87
Note J - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 90
Note K - Provisions 93
Note L - Capital 96
Note M - Marge d'intérêts 97
Note N - Information sectorielle 98
Note O - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 99
Note P - Charges générales d'exploitation 99
Note Q - Événements postérieurs à la date de clôture 99

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE **100**
RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE **102**
APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **103**
APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION **103**
BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT **104**

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

« La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales».

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de trois lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la résolution 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'Administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

en milliers d'euros

Bilan

	Notes	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)	01/01/2011 Retraité (*)
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		327 373	242 980	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C, E	1 200 675	1 658 168	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	C, E	1 402 383	1 224 143	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	E	4 930 030	3 649 876	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle				
Prêts	F	12 448 526	12 283 910	12 115 390
Autres créances	F	4 021 106	4 719 503	1 322 336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	2 477 909	2 267 665	2 241 862
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	44 909	31 896	31 297
Comptes de régularisation et actifs divers	H	4 665	5 041	5 125
Total de l'actif		**26 857 576**	**26 083 182**	**24 721 006**
Passif				
Dettes				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C, E	428 908	587 231	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	C, E	595 059	477 267	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	I	83 352	70 794	100 809
Dettes représentées par un titre	I	21 558 288	20 958 367	19 855 536
Comptes de régularisation et passifs divers	H	1 693 417	1 705 262	823 133
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	J	77 654	80 285	78 733
Provisions	K	159 259	110 981	99 842
Total dettes		**24 595 937**	**23 990 187**	**22 679 645**
Capitaux propres				
Capital	L			
Souscrit		5 465 660	4 952 513	3 303 450
Non appelé		(4 853 971)	(4 398 245)	(2 933 712)
Appelé		611 689	554 268	369 738
Réserve générale		1 661 462	1 612 971	1 686 636
Résultat net		120 230	106 912	115 865
Total capital, réserve générale et résultat net		**2 393 381**	**2 274 151**	**2 172 239**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(131 742)	(181 156)	(130 878)
Total capitaux propres		**2 261 639**	**2 092 995**	**2 041 361**
Total du passif		**26 857 576**	**26 083 182**	**24 721 006**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

en milliers d'euros

Compte de résultat

	Notes	2012	2011 Retraité (*)
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		42 204	62 133
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		167 541	241 103
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		94 301	90 969
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(7 290)	(12 555)
Dettes représentées par un titre		(134 268)	(236 631)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 884)	(4 071)
Marge d'intérêts	M	**157 604**	**140 948**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	O	(407)	3 788
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		58	54
Commissions (produits)		725	258
Commissions (charges)		(1 609)	(1 814)
Produit net bancaire		**156 371**	**143 234**
Charges générales d'exploitation	P	(33 908)	(34 329)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	G	(2 233)	(1 993)
Résultat brut d'exploitation		**120 230**	**106 912**
Coût du risque			
Résultat net		**120 230**	**106 912**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en milliers d'euros

	2012	2011 Retraité (*)
Résultat net	**120 230**	**106 912**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	87 502	(48 341)
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	(25 913)	950
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(12 175)	(2 887)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**49 414**	**(50 278)**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**169 644**	**56 634**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

État de variations des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponbles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2011	**369 738**	**1 802 501**	**2 172 239**	**(113 584)**		**(113 584)**	**2 058 655**
Impact de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée					(17 294)	(17 294)	(17 294)
Capitaux propres au 1er janvier 2011 Retraités (*)	**369 738**	**1 802 501**	**2 172 239**	**(113 584)**	**(17 294)**	**(130 878)**	**2 041 361**
Augmentation du capital	184 530	(184 530)					
Affectation du résultat de l'exercice 2010		(5 000)	(5 000)				(5 000)
Résultat net 2011		106 912	106 912				106 912
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(48 341)	(1 937)	(50 278)	(50 278)
Capitaux propres au 31 décembre 2011 Retraités (*)	**554 268**	**1 719 883**	**2 274 151**	**(161 925)**	**(19 231)**	**(181 156)**	**2 092 995**
Augmentation du capital	57 421	(57 421)					
Affectation du résultat de l'exercice 2011		(1 000)	(1 000)				(1 000)
Résultat net 2012		120 230	120 230				120 230
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				87 502	(38 088)	49 414	49 414
Capitaux propres au 31 décembre 2012	**611 689**	**1 781 692**	**2 393 381**	**(74 423)**	**(57 319)**	**(131 742)**	**2 261 639**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2012	2011 Retraité (*)
Résultat net		**120 230**	**106 912**
+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	2 233	1 993
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		13 996	16 074
+/- Variation des intérêts à recevoir		114 080	45 443
+/- Variation des intérêts à payer		(130 776)	(23 625)
+/- Autres mouvements		9 253	6 707
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		*8 786*	*46 592*
+ Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		1 596 998	1 713 755
- Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(3 372 549)	(1 865 154)
+ Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		2 423 147	7 126 507
- Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(3 487 844)	(3 711 829)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		3 441	(8 228)
Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		*(2 836 807)*	*3 255 051*
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(2 707 791)**	**3 408 555**
+ Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		78 340	117 176
- Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(295 593)	(155 178)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(15 042)	(2 510)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(232 295)**	**(40 512)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		(2 915)	3 642
+ Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre		6 466 526	4 158 762
- Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre		(5 914 781)	(4 105 136)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**548 830**	**57 268**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)		**(7 687)**	**885**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**(2 398 943)**	**3 426 196**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		4 958 369	1 532 173
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*242 980*	*230 316*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*4 715 389*	*1 301 857*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		2 559 426	4 958 369
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*327 373*	*242 980*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*2 232 053*	*4 715 389*
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(2 398 943)**	**3 426 196**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne (*). A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

La CEB a anticipé au 1er janvier 2012, l'application de l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », adopté par l'Union Européenne le 6 juin 2012. Ainsi, la provision au titre des engagements postérieurs à l'emploi figure au bilan de la Banque, ajustée d'écarts actuariels (voir note K – Provisions). L'IASB ayant prévu une première application rétrospective de la norme selon IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les postes bilanciels impactés sont retraités au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011 (voir paragraphe 9 ci-après).

Le projet instruments financiers (en remplacement de l'IAS 39) est par ailleurs toujours en cours à l'IASB. La date d'application de la norme IFRS 9 (un de ses composants) a été reportée au 1er janvier 2015. D'autre part, l'Union européenne a différé l'approbation de cette norme.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste « Prêts » de la catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste « Autres créances » de la catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » inclut les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales), et les prêts interbancaires consentis par la CEB. Les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

() Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm*

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers et engagements de financement et de garantie

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

A la CEB, les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories « Instruments financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » et « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :
- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autres part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation).

2.8. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie « construction » de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre et façades	- [1]
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

[1] *Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant « gros œuvre et façades » lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.*

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque a anticipé au 1er janvier 2012, l'application de l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel », adopté par l'Union Européenne le 6 juin 2012. Ainsi, la provision au titre des engagements postérieurs à l'emploi qui figure au bilan de la Banque est parfaitement égale aux engagements sur les avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Dans le cadre de cette première application, les provisions au 1er janvier 2011 et 31 décembre 2011 sont présentées dans les colonnes libellées « 2011 Retraité ».

5. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont confirmées par la Résolution 1522 (2009) approuvée le 20 novembre 2009 par le Conseil d'administration.

Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- Bonifications d'intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration de la Banque.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (Note J).

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois [1], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

en milliers d'euros

	2012	2011
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [2]	45	1,5
Président du Conseil d'administration [3]	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [4]	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Emoluments		
Gouverneur Wenzel (à compter du 18 décembre 2011)	338	12
Gouverneur Alomar (jusqu'au 17 décembre 2011) [5]		319
Vice-Gouverneur Guglielmino	273	267
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	257	251
Vice-Gouverneur Dowgielewicz (à compter du 2 mai 2012) [6]	171	
Vice-Gouverneur Tarafás (jusqu'au 1er mai 2012) [7]	86	251

[1] Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.

[2] Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012. A sa demande les montants correspondants ont été directement transférés par la CEB au CFS et à des organisations caritatives. En 2011, le poste de Président du Conseil de direction était resté vacant jusqu'au 17 décembre. Pour la période du 18 au 31 décembre, le Président du Conseil de direction avait renoncé à ses indemnités de fonction et à sa demande ce montant avait été directement transféré au CFS sous forme de contribution volontaire.

[3] Le titulaire du poste a changé le 28 juin 2011. L'indemnité de fonction pour 2011 a été répartie à parité entre les deux titulaires.

[4] Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Trois titulaires se sont succédés en 2011. La Vice-Présidente du Conseil de direction, dont le mandat a couru entre juillet et novembre 2011, a renoncé à percevoir ses indemnités lesquelles ont été versées à sa demande à une organisation caritative.

[5] En 2012 le Gouverneur sortant a perçu une allocation temporaire de € 155 milliers (résolution CD 383 (2010)).

[6] A sa prise de fonction le 2 mai 2012, le Vice-Gouverneur a perçu en complément une indemnité d'installation statutaire de € 32 milliers.

[7] En 2012 le Vice-Gouverneur sortant a perçu une allocation temporaire de € 67 milliers (résolution CD 383 (2010)).

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Par ailleurs, le Conseil de direction, par sa résolution 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB et bénéficient d'autres indemnités au même titre que les agents (allocations familiales ainsi que d'autres indemnités liées à l'expatriation, le cas échéant).

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

9. Effets de l'application de la norme IAS 19 révisée

L'application anticipée de l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » a eu l'impact suivant au bilan et au compte de résultat 2011 :

- au bilan du 1er janvier 2011, l'augmentation des « Provisions » et la diminution des « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » de € 17 294 milliers,
- au bilan du 31 décembre 2011, l'augmentation du « Résultat de l'exercice » de € 561 milliers, l'augmentation des « Provisions » de € 18 670 milliers et la diminution des « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » de € 19 231 milliers,
- au compte de résultat du 31 décembre 2011, la diminution des « Autres intérêts et charges assimilées » de € 276 milliers et la baisse des « Charges générales d'exploitation » de € 285 milliers.

Note B Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque assurent la responsabilité d'ensemble pour la définition et la supervision du cadre de la gestion des risques.

Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité des Risques** se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, ainsi que pour surveiller le respect de ces limites. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.

- Le **Comité Financier** examine, sur une base hebdomadaire, tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).

- Le **Comité de Financement** décide une fois par trimestre de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration sur proposition du Gouverneur.

- Le **Comité ALM** décide une fois par trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.

- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit deux fois par an pour valider la politique de sécurité de la Banque et prendre les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels.

- Le **Comité de Pilotage Informatique** gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et à l'infrastructure informatique, afin d'assurer la continuité des activités, et se réunit deux fois par an.

Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit est remis chaque semaine aux membres du Comité des Risques. Toutefois, dans le contexte financier actuel, cette information est mise à jour chaque fois qu'un évènement ou une décision concernant les ratios prudentiels ou la qualité des contreparties de la CEB (maintenue sous étroite surveillance) soulève des préoccupations.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la Banque face aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, opérationnel ainsi que de la situation au regard du cadre prudentiel.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque délivre aux Agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Un reporting spécifique largement axé sur la gestion des risques est également préparé en vue du dépôt d'un rapport annuel relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *«Securities and Exchange Commission»*.

Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les Etats financiers à la clôture de l'exercice rendent publiques les données relatives à l'exposition aux risques.

1. Risque de crédit

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie. Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et hors bilan. Le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le **processus d'autorisation d'encours** est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Pour chaque nouveau projet, ce département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie et l'exposition déjà existante ainsi que le risque-pays et recommande, si nécessaire, l'obtention de garanties. Après l'approbation par le Comité des Risques, le projet est présenté au Conseil d'administration.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration en établit le cadre au travers de la définition de la politique d'investissement.

Le **processus d'octroi de limites :** sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques. Celles-ci sont ensuite approuvées, modifiées ou, le cas échéant, rejetées par le Comité des Risques. Etablies en valeur nominale, ces limites sont revues chaque année, sauf situation particulière, exigeant une périodicité plus rapprochée.

Le **processus de notation :** deux types de notations internes sont accordés: notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques de la profession, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou en interne. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque échelon correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

La méthodologie retenue pour la notation interne des contreparties repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales ou locales, entités financières et non financières). Des grilles de notations internes spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences internationales.

La notation interne des transactions, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties et autres structures, qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux échelons donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est classée *below investment grade* (BIG).

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de financement, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser, que concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

en millions d'euros

	2012				2011			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	1 931	5 936	4 264	12 131	2 543	6 071	3 461	12 075
Engagements de financement	233	1 554	1 214	3 001	410	2 204	1 237	3 852
Dépôts	2 074	2 274		4 348	3 549	1 409		4 958
Titres	3 766	3 180	200	7 146	4 364	1 288	200	5 852
Swap - add on	402	509		910	610	310		920
Forex		2		2	38			38
Swap coll - NPV non couverte	16			16	129	60		189
Total	**8 420**	**13 456**	**5 678**	**27 554**	**11 644**	**11 341**	**4 898**	**27 884**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Concentration - Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de financement) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% du capital solide.
La CEB retient comme définition du capital solide, le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).
Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital.
Au 31 décembre 2012, de même qu'en 2011, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital solide et cinq groupes et deux contreparties individuelles dépassent 10% de ce même capital. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 4,6 milliards, soit 102% contre € 5,8 milliards et 122% (retraité) à la fin de l'exercice 2011. En sa qualité de banque multilatérale de development, la CEB exclut de son analyse les risques *« souverains »* des pays membres de l'OCDE.

Exposition souveraine[1] de la CEB sur les portefeuilles de prêts et de titres

	2012		
	Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE (a)	**7 271**	**2 215**	**9 486**
France	373	1 025	1 399
Allemagne	583	207	789
Espagne	430	274	704
Belgique	647	10	657
Chypre	627		627
Portugal	189	200	389
Italie	169	160	329
Finlande	164		164
Grèce	84		84
Malte	58		58
Irelande	43	10	53
Estonie	28		28
Slovénie	20		20
République slovaque	13		13
Autriche[2]	11		11
Sous-total eurozone	3 438	1 886	5 324
Hongrie	1 313		1 313
Pologne	1 035		1 035
Roumanie	922		922
Institutions supranationales[3]		329	329
Danemark	233		233
Suède	151		151
Lituanie	94		94
Bulgarie	51		51
Lettonie	33		33
Sous-total Autres	3 833	329	4 162

en millions d'euros

	2012		
	Prêts	Titres	Total
Non-membres de l'UE (b)	**1427**		**1427**
Turquie	892		892
Croatie	271		271
Albanie	108		108
Serbie	45		45
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	40		40
Islande	28		28
Bosnie-Herzégovine	19		19
Moldova (République de)	13		13
Monténégro	9		9
Saint-Marin	0,2		0,2

Total (a) + (b)	**8 698**	**2 215**	**10 912**

[1] *Exposition souveraine: Etats, Administration publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées*
[2] *Etat non membre de la CEB : collatéraux reçus sur prêts*
[3] *Organisations composées de plusieurs nations, opérant en dehors de l'autorité d'un gouvernement national*

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2012, l'encours de prêts s'élève à € 12,1 milliards, stable par rapport au 31 décembre 2011. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2012. La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

en millions d'euros

	2012				2011			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
États	91	2 040	3 301	5 432	93	2 603	2 612	5 308
Administrations publiques	767	1 474	27	2 268	1 002	982	33	2 017
Institutions financières étatiques	213	2		215	247	3		250
Institutions financières spécialisées	668	29	86	783	610	33	88	731
Autres institutions financières	192	2 295	665	3 152	586	2 350	538	3 474
Institutions non financières		97	185	281	5	100	190	294
Total	**1 931**	**5 936**	**4 264**	**12 131**	**2 543**	**6 071**	**3 461**	**12 075**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 4,3 milliards, incluant des garanties et des collatéraux à hauteur de, respectivement, € 3,7 milliards et € 0,6 milliard.

L'impact de ces rehaussements sur le profil de risque du portefeuille de prêts est présenté ci-dessous :

en millions d'euros

	2012				2011			
	avant		*après*		*avant*		*après*	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 299	11%	1 931	16%	1 991	16%	2 543	21%
A/BBB	5 673	47%	5 936	49%	6 016	50%	6 071	50%
BIG	5 159	43%	4 264	35%	4 068	34%	3 461	29%
Total	**12 131**	**100%**	**12 131**	**100%**	**12 075**	**100%**	**12 075**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Au 31 décembre 2012, l'encours de prêts noté *investment grade* représente 64,8% du portefeuille total, contre 71,3% à la fin de l'exercice 2011. Les techniques de rehaussements de crédit sont à l'origine d'une modification de l'exposition par type de contrepartie. Ainsi, l'exposition souveraine a augmenté de + 22%. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 3,5% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 4 et 9.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix emprunteurs principaux :

en millions d'euros

	2012					2011					
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%
1. Hongrie			1 313	1 313	11%	Hongrie			1 228	1 228	10%
2. Roumanie		922		922	8%	Roumanie		889		889	7%
3. Turquie			892	892	7%	Turquie			823	823	7%
4. Chypre			627	627	5%	Chypre		652		652	5%
5. Pologne		456		456	4%	Pologne		456		456	4%
6. Crédit Agricole		402		402	3%	Crédit Agricole		338		338	3%
7. Région Wallonne		392		392	3%	Intesa Sanpaolo		299		299	2%
8. Unicredit		326		326	3%	CaixaBank		258		258	2%
9. CaixaBank		294		294	2%	Kommunekredit	257			257	2%
10. Intesa Sanpaolo		286		286	2%	Unicredit		254		254	2%
Sous-total		**3 078**	**2 832**	**5 910**	**49%**	**Sous-total**	**257**	**3 146**	**2 051**	**5 454**	**45%**
Autres	1 931	2 858	1 432	6 221	51%	Autres	2 287	2 925	1 410	6 621	55%
Total	**1 931**	**5 936**	**4 264**	**12 131**	**100%**	**Total**	**2 543**	**6 071**	**3 461**	**12 075**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Engagements de financement

Les engagements de financement correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année, les engagements de financement ont baissé, passant de € 3,9 milliards au 31 décembre 2011 à € 3,0 milliards au 31 décembre 2012. Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 59,6% du portefeuille total, contre 67,9% à la fin de l'exercice 2011.

Le tableau suivant détaille les engagements de financement en faveur des contreparties de la zone euro :

en millions d'euros

	2012				2011			
Pays de la zone euro	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
France	50	253		303		163		163
Portugal			245	245			245	245
Espagne		200	30	230	50	115	30	195
Chypre			229	229		251		251
Allemagne	83	22		105	145	20		165
Finlande	100			100	100			100
Belgique		60		60	75	250		325
Irlande		50		50		50		50
Slovénie		20		20	40			40
Autriche[1]		15		15		18		18
Italie		10		10		259		259
Estonie						7		7
Sous-total	**233**	**630**	**504**	**1 366**	**410**	**1 133**	**275**	**1 818**
Autres		925	710	1 634		1 071	962	2 033
Total	**233**	**1 554**	**1 214**	**3 001**	**410**	**2 204**	**1 237**	**3 852**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales
[1] État non membre de la CEB : collatéraux à recevoir

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 97% du total des portefeuilles obligataires.

Le tableau ci-dessous détaille les portefeuilles obligataires en faveur des contreparties de la zone euro et donne la répartition de l'encours en valeur nominale par notation de chacun de ces portefeuilles :

en millions d'euros

	2012				2011			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
France	1 319			1 319	1 237			1 237
Espagne		205		205	245			245
Portugal			200	200			200	200
Italie		160		160		160		160
Allemagne	89	70		159	115			115
Pays-Bas	135			135	110			110
Irlande		10		10		10		10
Belgique	10			10	10			10
Autriche	10			10				
Autres pays	124			124	55			55
Sous-total	**1 687**	**445**	**200**	**2 332**	**1 772**	**170**	**200**	**2 142**
Actifs financiers disponibles à la vente								
France	362	739		1 101	557	187		744
Pays-Bas	872			872	793			793
Allemagne	158	250		408	366			366
Espagne		210		210	303	10		313
Autriche	25			25				
Italie						50		50
Autres pays	661	1 536		2 197	573	871		1 444
Sous-total	**2 079**	**2 735**		**4 814**	**2 593**	**1 118**		**3 710**
Total	**3 766**	**3 180**	**200**	**7 146**	**4 364**	**1 288**	**200**	**5 852**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA *(Credit Support Annex)* avec la CEB. L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi périodique des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2012, l'exposition aux produits dérivés est composée des swaps add-on pour € 910 millions et de la VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit de € 16 millions. La Banque a reçu des collatéraux sous forme de dépôt : 90% et de titres souverains : 10% (bons du Trésor américain, OAT françaises et du Trésor allemand). La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2011.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

en millions d'euros

	2012					2011				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**2 900**	**14 371**	**4 592**	**2 215**	**24 079**	**3 540**	**13 128**	**5 220**	**2 014**	**23 903**
Swaps de devises	2 812	13 554	1 025	633	18 025	3 458	12 654	1 654	709	18 475
Swap d'intérêts	88	817	3 567	1 582	6 054	82	474	3 566	1 305	5 428
dont : collatéralisés (b)	2 900	14 371	4 592	2 215	24 079	3 540	13 128	5 220	2 014	23 903
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

2. Risque de marché : risques de change, de taux d'intérêts et de liquidité

2.1. Pilotage des expositions du bilan

La gestion du bilan est assurée par le département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier. Elle repose notamment sur l'analyse d'indicateurs de pilotage des risques générés par l'ensemble de l'activité de la CEB. Ces risques sont :

- le risque de change, issu d'une variation défavorable des cours de change,
- le risque de taux d'intérêt, issu de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres, dépôts) et des ressources (emprunts) et leurs périodes de révision,
- le risque de liquidité, défini comme le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de conditions de marché défavorables.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Il évalue notamment, dans le cadre des conditions de marché normales et stressées :

- l'exposition de la Banque aux variations de taux,
- le niveau de sensibilité de la valeur économique,
- le niveau de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts.

Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité, avant et après les *stress tests.*

2.2. Principes de gestion

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de change, de taux et de liquidité.

a) Gestion des risques de change et de taux

Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais de swaps de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt),
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2012, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

b) Gestion du risque de liquidité

La Banque a pour principal objectif d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Le risque de liquidité est géré avec prudence parce que la Banque ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque Centrale.

Le risque de liquidité est mesuré via la génération d'impasses de liquidité statiques et dynamiques et le calcul du ratio prévisionnel de liquidité suivant différents scénarios de stress : défaut plus ou moins important de contreparties suivant leur notation pour les prêts et/ou les titres, décotes des titres détenus à la revente, défaut partiel ou total des prêts et des titres de toutes les contreparties issues d'un même pays, absence d'opportunités de refinancement.

La politique de refinancement et de placement de la Banque est ajustée en fonction des mesures du risque de liquidité, permettant à la CEB de faire face à ses engagements et de respecter les limites de ses ratios de pilotage, même en cas de scénario très défavorable.

2.3. Mesure des risques de change, de taux et de liquidité

a) Mesure du risque de change

La Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise et les convertit en euro ; toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million est réduite par l'achat ou la vente au comptant de devises.

en milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2012**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2011**
Dollar des États-Unis	1 591 928	11 750 621	10 159 737	1 044	1 055 368	10 210 106	9 155 505	767
Yen japonais	55 836	106 802	51 501	535	104 927	137 055	32 809	681
Dollar canadien	215 543	7 874	(207 506)	163	213 770	120 074	(93 536)	160
Livre sterling	33 081	1 901 738	1 868 736	79	45 746	1 571 940	1 526 219	25
Autres devises	1 124 243	4 317 552	3 193 523	214	1 059 591	5 774 057	4 714 710	244
Total	**3 020 631**	**18 084 587**	**15 065 991**	**2 035**	**2 479 402**	**17 813 232**	**15 335 707**	**1 877**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

b) Mesure du risque de taux

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions, l'exposition de la CEB au risque de taux est faible.

L'ALM mesure le risque de taux d'intérêt en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La marge de la CEB est très peu exposée aux fluctuations de marché parce que la Banque adosse en taux l'actif et le passif. Par ailleurs, les capitaux propres disponibles sont investis dans un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Dans le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance sont également investis le montant du Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

- Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

en milliers d'euros

Type de taux	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actifs									
Taux fixe	14 173 181	104 026	14 277 207	(3 902 097)	287 002	(3 615 095)	10 271 084	391 028	10 662 112
Encours échéancés	10 961 481	104 026	11 065 507	(3 902 097)	287 002	(3 615 095)	7 059 384	391 028	7 450 412
Encours non échéancés	3 211 700		3 211 700				3 211 700		3 211 700
Taux variable	12 338 190	12 981	12 351 171	3 839 493	4 800	3 844 293	16 177 683	17 781	16 195 464
Total de l'actif	**26 511 371**	**117 007**	**26 628 378**	**(62 604)**	**291 802**	**229 198**	**26 448 767**	**408 809**	**26 857 576**
Passif									
Taux fixe	(24 885 952)	(287 211)	(25 173 163)	18 335 299	(45 789)	18 289 510	(6 550 653)	(333 000)	(6 883 653)
Encours échéancés	(19 531 875)	(287 211)	(19 819 086)	18 335 299	(45 789)	18 289 510	(1 196 576)	(333 000)	(1 529 576)
Encours non échéancés	(5 354 077)		(5 354 077)				(5 354 077)		(5 354 077)
Taux variable	(2 452 327)	(439)	(2 452 766)	(17 506 910)	(14 247)	(17 521 157)	(19 959 237)	(14 686)	(19 973 923)
Encours échéancés	(682 706)	(439)	(683 145)	(17 506 910)	(14 247)	(17 521 157)	(18 189 616)	(14 686)	(18 204 302)
Encours non échéancés	(1 769 621)		(1 769 621)				(1 769 621)		(1 769 621)
Total du passif	**(27 338 279)**	**(287 650)**	**(27 625 929)**	**828 389**	**(60 036)**	**768 353**	**(26 509 890)**	**(347 686)**	**(26 857 576)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 14 173 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 10 271 millions.

Cette exposition après couverture de € 10 271 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 7 059 millions), principalement des dépôts à très court terme (€ 3 853 millions), insensibles aux variations de marché et considérés comme du taux fixe, des titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 459 millions) et, marginalement, des titres ECP (€ 498 millions) et des prêts à taux fixe non couverts (€ 208 millions).
- des encours non échéancés (€ 3 212 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

En conséquence, la couverture du risque de taux à l'actif est hautement efficace : elle réduit considérablement les risques associés aux opérations à taux fixe et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 24 886 millions, avant couverture, est réduite à € 6 551 millions, après couverture.

Cette exposition après couverture de € 6 551 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 5 354 millions), principalement les capitaux propres, le Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (€ 2 459 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance et des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.
- des encours échéancés (€ 1 197 millions), constitués exclusivement des *Euro Commercial Papers* (ECP) à taux fixe.

En conséquence, la couverture du risque de taux au passif est hautement efficace : elle annule les risques associés aux opérations d'emprunts à long terme et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

- Mesure de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts au risque de taux

Le Département ALM étudie le niveau de la Marge Nette d'Intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pbs, +/- 100 pbs, +/- 200 pbs).

Au 31 décembre 2012, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont bas. Par conséquent, les *stress tests* sélectionnés ci-après reposent sur une translation uniforme de + 10 pbs et + 100 pbs. En effet, en cas de stress test à la baisse de 10 pbs (*a fortiori* de 100 pbs), le faible niveau de taux conduit à des résultats biaisés résultant à la fois d'un floor logiciel et de l'application de clauses différentes selon les contrats.

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts mesure la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur un an suivant la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pbs et 100 pbs à la hausse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Méthode de calcul

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est calculée en dynamique, sur la base d'hypothèses :

- de volume d'activité nouvelle pour 2013 sur les principaux postes du bilan,
- de caractéristiques de l'activité nouvelle (type d'écoulement *in fine* ou linéaire, maturité, *spread* prévisionnel…). En particulier, les taux futurs des contrats sont issus des taux *forward* calculés en date d'arrêté augmentés des hypothèses de *spread* sur taux pour chaque poste de bilan.

Un outil dédié permet :

- de créer des contrats nouveaux sur la base des hypothèses d'activité nouvelle,
- de générer des *cash flows* sur l'ensemble des contrats (stock d'opérations et nouvelle activité),
- de déterminer le volume de *cash flows* à placer ou emprunter afin d'équilibrer le bilan mensuellement sur l'année à venir.

In fine, la Marge Nette d'Intérêts fin 2013 et sa sensibilité à un choc de taux sont déterminés sur la base d'un bilan prévisionnel équilibré.

Résultat

en milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle 2013 au 31/12/2012	(437)	(4 723)

Analyse de résultat

Sur la base du bilan au 31 décembre 2012 et des hypothèses d'activité nouvelle, la Marge Nette d'Intérêts diminuerait de € 0,4 million si les taux augmentaient de 10 pbs. Elle baisserait de € 4,7 millions si les taux augmentaient de 100 pbs.

La sensibilité à une variation de taux s'applique principalement aux opérations à taux variable (prêts/emprunts et opérations de trésorerie). En effet, pour les opérations à taux fixe, seules les transactions futures sont sensibles aux variations de taux tandis que celles du stock ont une sensibilité nulle.

Sachant que les opérations du stock à taux fixe représentent la quasi-totalité du volume de Marge Nette d'Intérêts à taux fixe en 2013 (revenus issus du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est faible.

En raison de la faible utilisation de produits non linéaires, une augmentation du choc de taux augmente d'autant la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (Cf. choc de taux de +100 pbs).

En synthèse, la faible exposition défavorable de la Marge Nette d'Intérêt à une hausse des taux montre que :

- la politique de couverture aux fluctuations des taux de marché mise en place par la Banque est efficace,
- la CEB demeure défavorablement exposée à une hausse des taux.

c) Mesure du risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcé (voir ratios prudentiels).

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels intégrant :

a) des scénarios de défaillance de contreparties en fonction de leur notation ou suivant un risque pays,

b) des scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente,

c) des scénarios d'absence d'opportunité de refinancement,

d) des combinaisons de scénarios.

Le besoin de liquidité de la CEB est donc évalué suivant plusieurs scénarios. Ce besoin de liquidité correspond à la liquidité prévisionnelle suivant le scénario de stress considéré. Il est comparé au « coussin de liquidité » de la Banque correspondant aux actifs liquides détenus.

a) Scénarios de défaillance de contreparties

Le besoin en liquidité est projeté en tenant compte de la défaillance d'emprunteurs. Conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs est calculé sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *Below Investment Grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Enfin, des scénarios « pays » sélectifs évaluent l'augmentation du besoin de liquidité résultant d'une défaillance partielle ou totale des contreparties issues d'un même pays.

b) Scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

Le « coussin de liquidité » de la Banque est diminué par application d'une décote sur les titres disponibles à la vente et sur ceux détenus jusqu'à l'échéance.

c) Scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

Le besoin de liquidité de la Banque est évalué en prenant en compte les opérations issues du stock et les opérations issues de l'activité nouvelle (y compris activité de prêts) hors opérations de refinancement.

En synthèse, les scénarios de stress décrits ci-dessus permettent d'évaluer le délai pendant lequel la Banque, soumise à différents événements défavorables, peut assurer ses engagements tout en respectant le seuil minimal imposé par le ratio de liquidité.

A travers l'estimation d'horizons de survie et de variation des indicateurs suivant différents scénarii de stress, la CEB peut piloter sa liquidité via un ajustement de la politique de refinancement à court terme et à long terme.

d) Combinaison de scénarios

Des scénarios combinent par exemple une diminution du « coussin de liquidité » issu de décotes appliquées sur les titres détenus et une augmentation du besoin de liquidité issu de défaillances de contreparties.

d) Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 est présentée ci-après :

en milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
31 décembre 2012	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	327 373					327 373
Actifs financiers disponibles à la vente	757 096	716 059	1 537 992	1 404 660	668 321	5 084 128
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	42 629	164 179	1 254 196	5 935 842	6 059 340	13 456 186
Autres créances	1 069 710	1 163 378	1 789 617			4 022 705
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	111 883	15 545	214 430	1 131 679	1 780 074	3 253 611
Sous-total de l'actif	**2 308 691**	**2 059 161**	**4 796 234**	**8 472 181**	**8 507 735**	**26 144 002**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	83 352					83 352
Dettes représentées par un titre	49 395	985 735	3 580 519	14 299 721	3 639 325	22 554 695
Dépôts de garantie reçus	1 686 270					1 686 270
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	77 654					77 654
Sous-total du passif	**1 896 671**	**985 735**	**3 580 519**	**14 299 721**	**3 639 325**	**24 401 971**
Hors-bilan						
Engagement de financement	152 168	243 000	1 364 832	753 903	486 719	3 000 622
Instruments financiers à terme						
À recevoir	57 747	132 237	3 414 535	15 125 158	1 923 091	20 652 767
À livrer	(26 529)	(57 147)	(3 106 651)	(13 675 782)	(1 889 113)	(18 755 221)
Sous-total du hors-bilan	**183 386**	**318 090**	**1 672 716**	**2 203 279**	**520 698**	**4 898 168**
Total par échéance 2012	**595 405**	**1 391 516**	**2 888 431**	**(3 624 260)**	**5 389 107**	**6 640 199**

en milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
31 décembre 2011	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	242 980					242 980
Actifs financiers disponibles à la vente	605 694	619 482	1 053 485	1 087 031	562 284	3 927 976
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	37 356	123 532	1 676 325	5 500 479	6 571 354	13 909 046
Autres créances	4 725 682	242 263				4 967 945
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 320	14 194	150 574	1 140 044	1 720 605	3 041 736
Sous-total de l'actif	**5 628 032**	**999 471**	**2 880 383**	**7 727 554**	**8 854 243**	**26 089 683**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 794					70 794
Dettes représentées par un titre	2 297 191	992 271	1 273 914	13 721 033	4 518 174	22 802 583
Dépôts de garantie reçus	1 699 340					1 699 340
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	80 285					80 285
Sous-total du passif	**4 147 610**	**992 271**	**1 273 914**	**13 721 033**	**4 518 174**	**24 653 001**
Hors-bilan						
Engagement de financement	281 280	369 200	1 119 520	1 554 519	526 996	3 851 515
Instruments financiers à terme						
À recevoir	2 439 574	752 985	1 467 428	14 646 903	2 942 788	22 249 678
À livrer	(2 293 211)	(712 928)	(1 176 851)	(12 970 897)	(2 711 210)	(19 865 097)
Sous-total du hors-bilan	**427 642**	**409 258**	**1 410 096**	**3 230 525**	**758 573**	**6 236 095**
Total par échéance 2011	**1 908 064**	**416 458**	**3 016 566**	**(2 762 954)**	**5 094 642**	**7 672 777**

3. Risque opérationnel

La CEB définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant d'une adéquation ou d'une défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'évènements extérieurs et y inclut le risque juridique. En outre, la CEB ajoute dans son processus de gestion de risques opérationnels le risque d'image lié à ses activités.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. Le dispositif est revu lors des réunions du CORO (Comité Organisation et Risques Opérationnels) et la mesure du risque opérationnel est calculée et présentée dans le rapport trimestriel sur la gestion des risques.

La méthode de l'indicateur de base BIA *(Basic Indicator Approach)* a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les fonds propres de la Banque. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années.

Au 31 décembre 2012, la charge des risques opérationnels s'élève à € 21,6 millions, contre € 20,8 millions (retraité) à la fin de l'exercice 2011.

4. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation Européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe ;
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement d'IAS 32 de février 2008, ces titres sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Les titres de participation de la Banque sont constitués du capital libéré et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

La situation du capital de la CEB au 31 décembre 2012 est détaillée en annexe Note L « Capital ».

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir paragraphe 5 ci-après).

5. Dispositif prudentiel

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios. Par conséquent, les ratios peuvent ne pas correspondre à des ratios similaires utilisés par d'autres banques multilatérales de développement.

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres** permet de s'assurer que le capital utilisable de la CEB pourra absorber un montant raisonnable d'une éventuelle perte découlant de son activité de prêts. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\textbf{Capital utilisable}}$$

- *Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(principal + intérêts) x probabilité de défaut]*
- *Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la CEB, à savoir € 2,1 milliards. Le ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 30,7% (retraité) au 31 décembre 2011 à 45,3% au 31 décembre 2012, suite à une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts et à une augmentation des probabilités de défaut.

■ Le ***risk asset coverage ratio*** constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts noté *below investment grade* et s'utilise conjointement à d'autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{\textit{Risk asset coverage ratio}} = \frac{\textbf{Encours de prêts noté \textit{below investment grade}}}{\textbf{Capital solide}}$$

- *Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des pays actionnaires notés AAA/AA*

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3,0 milliards. Ce ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 72,4% (retraité) au 31 décembre 2011 à 94,8% au 31 décembre 2012, conséquence de la détérioration globale du crédit influant à la fois sur le portefeuille noté *below investment grade* et sur le capital solide de la CEB. Le *risk asset coverage ratio* dépasse sa limite.

■ Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock de projets en attente de financement et les cash-flows nets à l'horizon de trois ans. Le ratio de liquidité est « renforcé » par l'inclusion dans le besoin net de liquidité du montant du risque de défaut à l'horizon de trois ans sur le portefeuille de prêts noté *below investment grade.* Les actifs liquides de la Banque sont : les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

Au 31 décembre 2012, le ratio de liquidité renforcé, qui fixe le niveau minimum de trésorerie à 50% des besoins nets de liquidité à trois ans, est de 96,4% contre 128,8% à fin de l'exercice 2011. Cette diminution résulte d'un montant considérable de décaissements de prêts (presque € 1 milliard) au cours des six derniers mois et l'absence d'emprunt à long terme sur cette même période.

■ Le **ratio d'endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l'encours total de la dette après swap aux fonds propres de la Banque. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

La limite est fixée à 4 fois les fonds propres de la CEB, soit € 28,5 milliards. Ce ratio s'élève à 2,75 au 31 décembre 2012, en recul par rapport à 2,89 (retraité) au 31 décembre 2011, l'augmentation de la dette étant largement compensée par la croissance significative des fonds propres de la CEB.

■ Le **ratio de portefeuille** constitue un autre indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, repos). Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

La limite est fixée à 2 fois les fonds propres de la CEB, soit € 14,2 milliards. Ce ratio s'élève à 1,37 au 31 décembre 2012, en recul par rapport à 1,41 (retraité) au 31 décembre 2011, l'augmentation des actifs financiers étant largement compensée par la croissance significative des fonds propres de la CEB.

Note C Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan « Instruments dérivés de couverture ». Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Le tableau suivant présente la juste valeur, incluant les intérêts, de ces instruments financiers.

en milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 545	(137)	603	(596)
Instruments dérivés de change	1 197 130	(428 771)	1 657 565	(586 635)
Total	**1 200 675**	**(428 908)**	**1 658 168**	**(587 231)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	445 045	(480 030)	248 818	(321 070)
Instruments dérivés de change	957 338	(115 029)	975 325	(156 197)
Total	**1 402 383**	**(595 059)**	**1 224 143**	**(477 267)**

Note D Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales. En raison de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. Par ailleurs, l'évolution des taux de marché n'a que peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable (la plus-value latente indiquée au 31 décembre 2011 étant purement théorique).

en milliers d'euros

31 décembre 2012	A la juste valeur par résultat	A la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			327 373	327 373	327 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 200 675			1 200 675	1 200 675
Instruments dérivés de couverture	1 402 383			1 402 383	1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente		4 930 030		4 930 030	4 930 030
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			16 469 632	16 469 632	16 469 632
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 477 909	2 477 909	2 748 805
Total de l'actif	**2 603 058**	**4 930 030**	**19 274 914**	**26 808 002**	**27 078 898**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	428 908			428 908	428 908
Instruments dérivés de couverture	595 059			595 059	595 059
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			83 352	83 352	83 352
Dettes représentées par un titre			21 558 288	21 558 288	21 568 172
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)			77 654	77 654	77 654
Total du passif	**1 023 967**		**21 719 294**	**22 743 261**	**22 753 145**

en milliers d'euros

31 décembre 2011	A la juste valeur par résultat	A la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			242 980	242 980	242 980
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 658 168			1 658 168	1 658 168
Instruments dérivés de couverture	1 224 143			1 224 143	1 224 143
Actifs financiers disponibles à la vente		3 649 876		3 649 876	3 649 876
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			17 003 413	17 003 413	17 240 687
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 267 665	2 267 665	2 288 856
Total de l'actif	**2 882 311**	**3 649 876**	**19 514 058**	**26 046 245**	**26 304 710**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	587 231			587 231	587 231
Instruments dérivés de couverture	477 267			477 267	477 267
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			70 794	70 794	70 794
Dettes représentées par un titre			20 958 367	20 958 367	21 693 869
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)			80 285	80 285	80 285
Total du passif	**1 064 498**		**21 109 446**	**22 173 944**	**22 909 446**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2012 et en 2011.

Note E Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Selon la norme IFRS 7, la Banque doit présenter les instruments financiers en trois niveaux traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.
Niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés
Niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables
Niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables.

L'ensemble des opérations présentées ci-dessous est évalué avec une fiabilité de niveau 1 ou 2.

en milliers d'euros

31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 200 675		**1 200 675**
Instruments derivés de couverture		1 402 383		**1 402 383**
Actifs financiers disponibles à la vente	4 430 683	499 347		**4 930 030**
Passifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		428 908		**428 908**
Instruments derivés de couverture		595 059		**595 059**

en milliers d'euros

31 décembre 2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 658 168		**1 658 168**
Instruments derivés de couverture		1 224 143		**1 224 143**
Actifs financiers disponibles à la vente	3 649 876			**3 649 876**
Passifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		587 231		**587 231**
Instruments derivés de couverture		477 267		**477 267**

Note F Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

en milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2012	31/12/2011
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	6 792 344	6 821 882
Créances rattachées	13 732	21 504
Echéances impayées	870	657
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (*)	(1 871)	(1 859)
Sous-total	**6 805 075**	**6 842 184**
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 338 705	5 253 107
Créances rattachées	24 934	30 409
Sous-total	**5 363 639**	**5 283 516**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	279 812	158 210
Total des prêts consentis	**12 448 526**	**12 283 910**
Autres créances		
Comptes à vue	167 458	2 391
Dépôts à terme	3 852 763	4 712 998
Sous-total	**4 020 221**	**4 715 389**
Créances rattachées	885	4 114
Total des autres créances	**4 021 106**	**4 719 503**

() L'évolution de ce solde concerne les intérêts courus d'une créance dépréciée*

Au 31 décembre 2012, les prêts sont garantis à hauteur de € 4 288 millions (31 décembre 2011 : € 3 802 millions).
Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements de signature.

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte Fiduciaire Sélectif, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif sont détaillés dans la Note J.

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2012**	**%**	**31/12/2011**	**%**	**31/12/2012**	**31/12/2011**
Pologne	1 490 833	12,29	1 354 364	11,22	512 444	502 604
Hongrie	1 323 897	10,91	1 242 756	10,29	24 698	185 134
Espagne	1 179 529	9,72	1 145 901	9,49	230 000	195 000
Roumanie	922 361	7,60	888 863	7,36	262 929	332 929
Turquie	892 113	7,35	822 782	6,81	384 154	550 196
France	868 807	7,16	824 881	6,83	202 500	162 500
Italie [1]	723 393	5,96	732 219	6,06		218 900
Chypre	626 877	5,17	651 662	5,40	229 049	251 049
Allemagne [2]	592 768	4,89	746 696	6,18	102 600	165 400
Belgique	573 294	4,73	349 750	2,90	35 000	325 000
Portugal	432 221	3,56	552 098	4,57	245 000	245 000
Finlande	355 292	2,93	483 042	4,00	100 000	100 000
Croatie	271 037	2,23	246 965	2,04	125 759	53 596
Suède [3]	251 368	2,07	290 545	2,41		
Danemark	233 333	1,92	256 667	2,13		
Islande	212 429	1,75	233 626	1,93		10 173
Slovénie	155 019	1,28	145 830	1,21	20 000	40 000
Lettonie	138 245	1,14	159 967	1,32	25 000	25 000
Albanie	108 238	0,89	100 550	0,83	6 934	15 622
Lituanie	100 743	0,83	50 618	0,42	47 000	102 000
Bulgarie	99 615	0,82	72 682	0,60	27 500	28 000
Irlande	89 458	0,74	97 823	0,81	50 000	50 000
République slovaque	83 874	0,69	41 460	0,34	25 000	25 000
Grèce	83 534	0,69	195 707	1,62		
Serbie	70 481	0,58	73 166	0,61	158 000	53 600
Bosnie-Herzégovine	59 659	0,49	68 625	0,57	19 300	19 364
Malte	58 050	0,48	68 150	0,56		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	48 225	0,40	38 753	0,32	108 961	118 650
République tchèque	35 106	0,29	30 257	0,25	39 158	45 000
Estonie	28 498	0,23	22 667	0,19		7 258
Moldova (République de)	13 441	0,11	10 337	0,09	19 636	9 540
Monténégro	9 079	0,07	10 000	0,08		15 000
Saint-Marin	232	0,01	581	0,01		
Norvège			65 000	0,54		
Total	**12 131 049**	**100,00**	**12 074 990**	**100,00**	**3 000 622**	**3 851 515**

[1] dont € 502 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : € 459 millions)
[2] dont € 213 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : € 247 millions)
[3] dont € 100 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : € 100 millions)

en milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours				Engagements de financement	
	31/12/2012	%	31/12/2011	%	31/12/2012	31/12/2011
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	87 783		110 304		70 000	5 000
Logement pour les personnes à bas revenus	2 410 993		2 381 164		213 815	561 192
Création et maintien d'emplois viables	2 661 730		2 541 085		484 915	640 864
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 709 362		1 480 723		304 464	431 102
Sous-total	**6 869 868**	**57**	**6 513 276**	**54**	**1 073 194**	**1 638 158**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	760 586		723 649		403 621	518 286
Protection de l'environnement	1 933 155		1 983 695		748 138	846 048
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	207 813		208 207		37 045	54 879
Sous-total	**2 901 554**	**24**	**2 915 551**	**24**	**1 188 804**	**1 419 213**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Education et formation professionnelle	1 495 775		1 676 413		475 387	502 340
Santé	845 670		953 432		188 064	220 894
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	18 182		16 318		75 173	70 910
Sous-total	**2 359 627**	**19**	**2 646 163**	**22**	**738 624**	**794 144**
Total	**12 131 049**	**100**	**12 074 990**	**100**	**3 000 622**	**3 851 515**

Note G Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros

	Terrains et Constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2012	23 748	16 914	7 111	7 529	**55 302**
Acquisitions	12 596	1 406	345	899	**15 246**
Cessions			(205)		**(205)**
Au 31 décembre 2012	**36 344**	**18 320**	**7 251**	**8 428**	**70 343**
Amortissements					
Au 1er janvier 2012		(12 158)	(6 000)	(5 248)	**(23 406)**
Dotations de l'exercice		(1 026)	(464)	(743)	**(2 233)**
Cessions			205		**205**
Au 31 décembre 2012		**(13 184)**	**(6 259)**	**(5 991)**	**(25 434)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2012	**36 344**	**5 136**	**992**	**2 437**	**44 909**

en milliers d'euros

	Terrains et Constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2011	23 748	15 531	6 532	6 981	**52 792**
Acquisitions		1 383	661	548	**2 592**
Cessions			(82)		**(82)**
Au 31 décembre 2011	**23 748**	**16 914**	**7 111**	**7 529**	**55 302**
Amortissements					
Au 1er janvier 2011		(11 313)	(5 607)	(4 575)	**(21 495)**
Dotations de l'exercice		(845)	(475)	(673)	**(1 993)**
Cessions			82		**82**
Au 31 décembre 2011		**(12 158)**	**(6 000)**	**(5 248)**	**(23 406)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2011	**23 748**	**4 756**	**1 111**	**2 281**	**31 896**

Note H Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 005	1 881
Débiteurs divers	1 980	2 823
Actifs divers	680	337
Total	**4 665**	**5 041**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	1 686 314	1 700 006
Créditeurs divers	4 203	4 179
Passifs divers	2 900	1 077
Total	**1 693 417**	**1 705 262**

(*) *Dans le cadre de contrats de collatéralisation, la Banque bénéficie de garanties reçues sous forme de dépôts ou sous forme de titres. Au 31 décembre 2012, la CEB a reçu € 1 686,3 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2011 : € 1 700,0 millions) et € 905,7 millions sous forme de titres (31 décembre 2011 : € 763,4 millions).*

Note I Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	83 352	70 794
dont Union européenne	*60 639*	*65 170*
Total	**83 352**	**70 794**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	19 018 005	19 453 393
Euro Commercial Paper	1 196 576	390 067
Dettes rattachées	312 248	387 753
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	1 031 459	727 154
Total	**21 558 288**	**20 958 367**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

en milliers d'euros

Programme / Instrument & objectif des comptes fiduciaires	Dénomination du compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Contributions reçues	31/12/2012	31/12/2011
Programme / Instrument : Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique						
Protection de l'environnement et efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie	Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account	Union européenne	2007	23 000	7 318	9 014
Protection de l'environnement et efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account	Union européenne	2008	5 000	4 155	4 126
ENPI (instrument européen de voisinage et de partenariat) / Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV)						
Support au projet 1620-Clinical Hospital Chisinau	EU Contribution - F/P 1620 MD Republican Clinical Hospital	Union européenne	2009	95	90	90
Mécanisme européen de financement des collectivités locales						
Financement partiel de projets d'infrastructures en faveur de municipalités dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Republique slovaque et Slovénie)	EU Municipal Finance Facility Special Account	Union européenne	2004	14 000	3 752	3 735
	EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	5 000	791	955
	Municipal Finance Facility (MFF) 2005 Special Account	Union européenne	2007	3 000	3 369	3 346
	EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey	Union européenne	2007	5 000		12
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)						
Financement partiel de projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'instrument de préadhésion (IAP)	IPF 2008 Municipal Window Special Account	Union européenne	2009	3 777	703	2 787
Financement partiel de routes rurales en Albanie	IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account	Union européenne	2010	6 300	6 180	6 137
Financement partiel de réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account	Union européenne	2010	2 450	2 412	2 439
Intelligent Energy Europe						
Dons pour le soutien aux investissements pour l'efficacité énergétique (EU « 20-20-20 Initiative »)	CEB-ELENA	Union européenne	2012	1 000	1 002	
IPA / WBIF						
Subventions d'investissement en appui au projet 1689 (Secteur Santé dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »)	EWBJF-HEALTH PROVIDERS FYROM-PHASE1	(1) EWBJF	2012	3 000		
Subventions d'investissement en appui au projet 1611 (Éducation dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »)	EWBJF-PHYSICAL EDUCATION1-FYROM1611	(1) EWBJF	2012	1 000		
Subventions d'investissement en appui au projet 1732 (Éducation dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »)	EWBJF-PHYSICAL EDUCATION2-FYROM1732	(1) EWBJF	2012	2 000		
Subventions d'investissement en appui au projet 17208 (Environnement - Traitement des déchets à Tirana en Albanie)	EWBJF-TIRANA REGIONAL LANDFILL	EWBJF	2012	550	535	
IAP /PROGRAMME REGIONAL DE LOGEMENT						
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie	RHP FUND REGIONAL ACCOUNT	(2) États-Unis	2012	7 816	7 618	
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie	RHP FUND SUB-REGIONAL ACCOUNT	(2) Norvège	2012	5 458	5 320	
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	RHP FUND SUB-REGIONAL ACCOUNT-BIH	(2) Allemagne	2012	2 700	2 632	
PROGRAMME REGIONAL DE LOGEMENT (RHP)						
Soutien à la mise en place du Programme régional de logement et à l'assistance technique	PREPARATION OF RHP AND RHP FUND	Union européenne	2012	1 556	376	
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	SPECIAL ACCOUNT RHP REP OF CYPRUS	Chypre	2012	50	49	
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	SPECIAL ACCOUNT RHP ROMANIA	Roumanie	2012	50	49	
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	SPECIAL ACCOUNT RHP SLOVAK REPUBLIC	République slovaque	2012	40	39	

en milliers d'euros

Programme / Instrument & objectif des comptes fiduciaires	Dénomination du compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Contributions reçues	31/12/2012	31/12/2011
SME Finance Facility Phase 2 Special Fund						
Financement partiel de projets d'investissments productifs conçus pour créer ou sauvegarder des emplois dans des PME implantées dans 13 pays d'Europe centrale et orientale, tous membres de la CEB	EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	49 000	8 628	8 568
	SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account	Union européenne	2004	14 895	2 970	2 949
	SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account	Union européenne	2005	15 000	6 519	6 473
	SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account	Union européenne	2006	8 350	5 457	5 796
	SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey	Union européenne	2007	20 000	4 379	6 224
WBIF						
Financement d'assistance technique en relation avec le projet 1688 (Prison d'état en Bosnie-Herzégovine)	EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison	Union européenne	2009	2 560	2 538	2 520
Autres comptes fiduciaires						
Soutien au projet prioritaire 1688 (Prison d'état en Bosnie-Herzégovine)	Special Account Sweden	Ambassade de Suède	2010	1 099	1 064	1 057
Financement des actions d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norway Trust Account (NTA)	Norvège	2003	3 000	226	535
Instrument d'assistance destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'Etat de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe, mis en place en 2008 en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ce compte fiduciaire est alimenté par les contributions de plusieurs Etats membres	Human Rights Trust Fund (HRTF)	(3) Norvège, Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Suisse, Royaume-Uni	2008	9 074	3 710	2 443
Instrument pour la promotion de la cohésion sociale en Europe	Spanish Social Cohesion Account	Espagne	2009	2 000	1 471	1 588
Total					**83 352**	**70 794**

(1) Comptes ouverts, alimentés et utilisés en totalité en 2012
(2) Compte multi-donateurs
(3) Détail des contributions reçues des Donateurs au HRTF (en milliers €)

Norvège	*3 100*
Allemagne	*3 400*
Pays-Bas	*1 350*
Finlande	*500*
Suisse	*402*
Royaume Uni	*322*

Note J Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêts. Il couvre le différentiel de taux d'intérêts entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

- Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires des États membres de la Banque

c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe

d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration

e) des contributions volontaires de la CEB : en 2011 et 2012, la Banque a transféré directement au CFS des contributions volontaires du Président du Conseil de direction, à savoir ses indemnités de fonction pour la période du 18 au 31 décembre 2011 et du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 auxquelles il avait renoncé.

- Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêts : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

en milliers d'euros

1/ Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde au 1er janvier 2011		**47 256**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2010		5 000
Contributions de la CEB (*)		2
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 182
Bonifications de prêts décaissés	2 929	
Dons accordés	613	
Solde au 31 décembre 2011 [a]		**50 898**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2011		1 000
Contributions de la CEB (*)		11
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 152
Bonifications de prêts décaissés	3 050	
Dons accordés	876	
Solde au 31 décembre 2012 [b]		**50 135**
2/ Sous-compte des projets bonifiés		
Solde au 1er janvier 2011		**31 477**
Bonifications de prêts décaissés en 2011		2 929
Paiements des bonifications	5 019	
Solde au 31 décembre 2011 [c]		**29 387**
Bonifications de prêts décaissés en 2012		3 050
Paiements des bonifications	4 918	
Solde au 31 décembre 2012 [d]		**27 519**
CFS au 31 décembre 2011 [a] + [c]		**80 285**
CFS au 31 décembre 2012 [b] + [d]		**77 654**

() La Banque a transféré directement au CFS des contributions volontaires du Président du Conseil de direction, à savoir ses indemnités de fonction pour la période du 18 décembre 2011 au 31 décembre 2011 et du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 auxquelles il avait renoncé.*

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de € 14,9 millions à fin 2012 (2011 : € 14,0 millions).

La ventilation des dons versés au cours des deux derniers exercices est la suivante :

en milliers d'euros

Versements	2012	2011
Moldova (République de) : Programme Transfusion Sanguine	500	
Monténégro : réfugiés Roms Camp de Konik	400	
Géorgie (Conseil de l'Europe) : remboursement	(24)	
Monténégro (UNHCR) : projet visant à améliorer les conditions de vie des familles de réfugiés au Monténégro		616
Géorgie (Conseil de l'Europe) : remboursement		(2)
Haïti (UNICEF) : remboursement / aide d'urgence aux victimes d'Haïti touchées par le séisme : education, santé, nutrition, protection et eau, assainissements et hygiène (WASH – Water, Sanitation and Hygiene)		(1)
Total	**876**	**613**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

en milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Roumanie	286 435	303 754	22 671	22 672
Hongrie	146 087	159 447		
Turquie	130 000	70 000	120 000	180 000
Albanie	101 786	93 940	6 934	15 621
Croatie	80 037	105 959		
Pologne	65 324	51 022	214 000	238 000
Serbie	27 992	28 500		21 100
Bosnie-Herzégovine	18 799	19 010	19 300	19 364
Moldova (République de)	13 441	10 337	19 636	9 540
Bulgarie	11 686	12 893		
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	5 747	5 000		20 350
Lituanie	4 808	5 358		
République slovaque	4 184	7 347		
Slovénie		598		
Total	**896 326**	**873 165**	**402 541**	**526 647**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (Note F).

Note K Provisions

La Banque administre un régime de pension et d'avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2012 sur la base des données individuelles au 30 juin 2012.

La Banque a établi ces provisions conformément à la norme IAS 19 révisée, appliquée de manière anticipée au 1er janvier 2012. L'IASB ayant prévu une première application rétrospective de la norme selon IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », des états comparatifs ont été établis pour 2011. Le montant comptabilisé en correction au 1er janvier 2011 s'élève à € 13 837 milliers pour les pensions et à € 3 457 milliers pour les autres avantages postérieurs à l'emploi.

La Banque a donc constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions suivantes :

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)	01/01/2011 Retraité (*)
Provisions pour engagements de pension	120 208	86 584	80 414
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	39 051	24 397	19 428
Total	**159 259**	**110 981**	**99 842**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)
Situation financière du régime au 31 décembre		
Évolution de la provision		
Provision au 1er janvier	**86 584**	**66 577**
Impact du changement de méthode comptable (IAS 19 revisée)		13 837
Provision au 1er janvier retraitée	**86 584**	**80 414**
Coûts de services rendus	5 147	5 071
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 810	3 205
Charge comptable de l'exercice	8 957	8 276
Variation des écarts actuariels de l'année	25 913	(950)
Prestations versées	(1 246)	(1 156)
Provision au 31 décembre	**120 208**	**86 584**
Variation des écarts actuariels		
Solde au 1er janvier	**12 887**	**13 837**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(2 585)	(1 222)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	28 498	272
Sous-total	25 913	(950)
Solde au 31 décembre	**38 800**	**12 887**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2012	2011
Taux d'intérêt d'actualisation	3,00%	4,40%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	2,30%	4,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	13	13
Age moyen de départ en retraite	63	63

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)
Situation financière du régime au 31 décembre		
Évolution de la provision		
Provision au 1er janvier	**24 397**	**15 971**
Impact du changement de méthode comptable (IAS 19 revisée)		3 457
Provision au 1er janvier retraitée	**24 397**	**19 428**
Coûts de services rendus	1 582	1 354
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	1 073	867
Charge comptable de l'exercice	2 655	2 221
Variation des écarts actuariels de l'année	12 176	2 886
Prestations versées	(177)	(138)
Provision au 31 décembre	**39 051**	**24 397**
Variation des écarts actuariels		
Solde au 1er janvier	**6 343**	**3 457**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	438	(50)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	11 738	2 936
Sous-total	12 176	2 886
Solde au 31 décembre	**18 519**	**6 343**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

L'engagement de Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 6,00%.

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2012, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2013, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

en milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2012	Coûts de services 2013	Coût d'intérêts sur PBO 2013	Intérêts sur coûts de services 2013	Prestations estimées 2013	PBO 31/12/2013
Taux d'actualisation + 0,25%	**114 281**	6 468	3 714	210	(2 953)	**121 720**
Taux d'actualisation - 0,25%	**126 569**	7 228	3 481	199	(2 960)	**134 516**

Au 31 décembre 2012, une baisse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié au régime de pension de 5,3%, tandis qu'une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 4,9% à cette date.

en milliers d'euros

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension	PBO 31/12/2012	Coûts de services 2013	Coût d'intérêts sur PBO 2013	Intérêts sur coûts de services 2013	Prestations estimées 2013	PBO 31/12/2013
Taux d'actualisation + 0,25%	**36 547**	2 266	1 188	74	(245)	**39 829**
Taux d'actualisation - 0,25%	**41 772**	2 632	1 149	72	(245)	**45 380**

Au 31 décembre 2012, une baisse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié aux avantages connexes au régime de pension de 7,0%, tandis qu'une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 6,4% à cette date.

Note L Capital

Le Conseil de direction a approuvé le 4 février 2011, sur recommandation du Conseil d'administration, la 6ème augmentation du capital de la Banque [Résolution 386 (2011)], qui a pris effet le 31 décembre 2011. Le taux de souscription a atteint 98% ce qui dépasse le seuil minimum de 67%. La période de souscription a couru jusqu'au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012 les souscriptions enregistrées s'élèvent à € 2 162 210 milliers (31 décembre 2011 : € 1 649 063 milliers) dont 241 951 milliers (31 décembre 2011 € 184 530 milliers) ont été appelées et versées par incorporation des réserves. Le capital souscrit de la Banque a été ainsi porté à € 5 465 660 milliers au 31 décembre 2012 contre € 4 952 513 milliers au 31 décembre 2011.

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,755%
France	915 770	814 114	101 656	16,755%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,755%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,927%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,104%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,637%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,006%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,006%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,546%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,546%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,347%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,641%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,277%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,277%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,143%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,096%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,985%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,884%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,819%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,787%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,473%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,364%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,347%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,186%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,186%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,181%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2012	**5 465 660**	**4 853 971**	**611 689**	**100,000%**
Total 2011	**4 952 513**	**4 398 245**	**554 268**	

Le montant du résultat 2012 par titre du capital s'élève à € 22,00 (€ 21,59 pour 2011 retraité).

Note M Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (Note O).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

en milliers d'euros

	2012	2011 Retraité (*)
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	61 826	75 690
Dérivés de couverture	(19 622)	(13 557)
Sous-total	**42 204**	**62 133**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	252 819	279 662
Dérivés de couverture	(104 081)	(79 583)
Autres créances	18 803	41 024
Sous-total	**167 541**	**241 103**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	94 301	90 969
Sous-total	**94 301**	**90 969**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(2)	(64)
Comptes rémunérés	(7 288)	(12 491)
Sous-total	**(7 290)**	**(12 555)**
Dettes représentée par un titre		
Émissions	(692 017)	(807 634)
Dérivés de couverture	557 749	571 003
Sous-total	**(134 268)**	**(236 631)**
Autres intérêts et charges assimilées	(4 884)	(4 071)
Marge d'intérêts	**157 604**	**140 948**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Note N Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays du groupe cible.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

L'immeuble du siège appartenant à la Banque est situé à Paris, en France. La CEB ne dispose pas d'autres immobilisations en dehors de son siège parisien.
Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

en milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2012	2011
Pologne	48 566	46 241
Hongrie	30 475	31 088
Roumanie	22 954	20 991
Turquie	21 987	19 307
Chypre	11 119	13 403
Croatie	9 977	10 641
Lituanie	3 831	2 050
Malte	2 996	3 476
Albanie	2 902	2 518
Lettonie	2 604	3 320
Slovénie	2 216	2 948
Serbie	1 740	1 654
Bulgarie	1 569	1 576
Bosnie-Herzégovine	1 568	1 983
République slovaque	968	546
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	836	861
Estonie	786	471
Moldova (République de)	514	467
République tchèque	390	489
Monténégro	178	162
Sous-total pays cibles	**168 176**	**164 192**
Espagne	12 917	18 173
Allemagne	10 350	11 938
Belgique	9 920	4 352
Portugal	9 025	9 895
France	8 629	14 053
Grèce	6 724	11 513
Italie	6 248	9 648
Finlande	4 496	12 465
Islande	2 701	2 913
Suède	2 068	2 450
Danemark	1 706	3 416
Irlande	1 129	1 769
Norvège	395	874
Saint-Marin	16	34
Sous-total autres pays	**76 324**	**103 493**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**8 319**	**11 977**
Total	**252 819**	**279 662**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la Note F.

Note O Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (Note M).

en milliers d'euros

	2012	2011
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	122 774	38 857
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(126 527)	(38 306)
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 462	3 136
Réévaluation des positions de change	(116)	101
Total	**(407)**	**3 788**

Note P Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros

	2012	2011 Retraité (*)
Charges de personnel		
Salaires et traitements	19 134	19 244
Charges sociales et de pension	6 318	6 352
Autres charges générales d'exploitation	8 456	8 733
Total	**33 908**	**34 329**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Au 31 décembre 2012, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 182 agents permanents. Au 31 décembre 2011 : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 171 agents permanents.

Note Q Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 27 février 2013.

Rapport de l'audit externe

KPMG

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur Externe sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à Q y afférentes.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adoptés dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; sélection et application des politiques comptables adéquats ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Responsabilité de l'Auditeur Externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Paris La Défense, le 28 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour 2012

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2012, ainsi que du 25 février au 1er mars 2013, pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, KPMG, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2012 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2012, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 27 février 2013
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2012
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 28 février 2013
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2012, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)* édictées par l'Union européenne.

Paris, le 1er mars 2013

Nataša PRAH
Darius MATUSEVIČIUS
Maria POULAKI

Extrait du procès-verbal de la 281e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1553 (2013) **CA/PV/281/2013**

Paris, 21 mars 2013

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque
Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration
Vu le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2012
Ayant pris acte de la note du Gouverneur du 27 février 2013
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 28 février 2013
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 1er mars 2013

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2012

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2012

3. décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2012 (+ € 120 230 411), comme suit :

 - € 120 230 411 à la Réserve Générale

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 204e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 402 (2013) **CD/PV/204/2013**

Paris, le 5 avril 2013

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut
Vu l'article 5, paragraphe 1, du Règlement intérieur du Conseil de direction
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2012
Vu la certification de l'auditeur externe du 28 février 2013
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2012
- le rapport du Comité de surveillance du 1er mars 2013
Vu la résolution 1553 (2013) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2012
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2012
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1553 (2013) du Conseil d'administration du 21 mars 2013 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2012, de € 120 230 411 comme suit :

 - € 120 230 411 à la Réserve Générale.

Bilan après affectation du résultat

en milliers d'euros

Actif	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)	01/01/2011 Retraité (*)
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	327 373	242 980	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 200 675	1 658 168	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	1 402 383	1 224 143	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	4 930 030	3 649 876	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	12 448 526	12 283 910	12 115 390
Autres créances	4 021 106	4 719 503	1 322 336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 477 909	2 267 665	2 241 862
Immobilisations corporelles et incorporelles	44 909	31 896	31 297
Comptes de régularisation et actifs divers	4 665	5 041	5 125
Total de l'actif	**26 857 576**	**26 083 182**	**24 721 006**
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	428 908	587 231	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	595 059	477 267	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	83 352	70 794	100 809
Dettes représentées par un titre	21 558 288	20 958 367	19 855 536
Comptes de régularisation et passifs divers	1 693 417	1 705 262	823 133
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	77 654	81 285	83 733
Provisions	159 259	110 981	99 842
Total dettes	**24 595 937**	**23 991 187**	**22 684 645**
Capitaux propres			
Capital			
Souscrit	5 465 660	4 952 513	3 303 450
Non appelé	(4 853 971)	(4 398 245)	(2 933 712)
Appelé	611 689	554 268	369 738
Réserve générale	1 781 692	1 718 883	1 797 501
Total capital et réserve générale	**2 393 381**	**2 273 151**	**2 167 239**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(131 742)	(181 156)	(130 878)
Total capitaux propres	**2 261 639**	**2 091 995**	**2 036 361**
Total du passif	**26 857 576**	**26 083 182**	**24 721 006**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Dénomination : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : Au 31 décembre 2012, la Banque comptait 40 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : Couverture, à gauche © Pool Le Floch/Travers/Gamma - milieu (en haut) © imageegami, fotolia.com -
autres photos : photothèque CEB